

Guide pratique pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale

Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar



© CITE
ISBN : 978-2-915064-37-7

CITE Ambatonakanga
Rue Samuel Rahamefy, BP 74
Antananarivo, Madagascar
edition@cite.mg
www.cite.mg

Programme Solidarité Eau
32, rue Le Peletier 75009 PARIS
dussaux@pseau.org
www.pseau.org

Rédaction : Thierry Rabarijaona, Gret Madagascar & Vincent Dussaux, pS-Eau

Coordination : Vincent Dussaux, pS-Eau

Comité de relecture :

- Alain Randriamaherisoa, Ministère de l'Eau de Madagascar
- Jean Herivelo Rakontondrainibe, coordonnateur Diorano-WASH
- Lovy Rasolofomanana, Water Aid
- Patrice Rakotoniaina, Banque Mondiale - Madagascar
- Léa Rasolofoson-Rajaonah, CITE
- Francesca Rossi, Protos Madagascar
- Mathieu Le Corre, GRET Madagascar
- Cyrille De Billy, Enda Océan Indien
- François Simon, Angela Lanteri, Grand Lyon
- André Wulf, Agence de l'eau Seine-Normandie

Photo de couverture : © pS-Eau/V. Dussaux - Puits équipé d'une pompe à corde dans un village de la région Boeny.
Photographies : Vincent Dussaux, sauf mention contraire.

Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar

Guide pratique pour les acteurs
de la coopération décentralisée et
non gouvernementale

Décembre 2010

Liste des abréviations et acronymes

AEPAH	Adduction d'Eau Potable, Assainissement et Hygiène
ANDEA	Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ATPC	Assainissement Total piloté par la communauté
BDEA	Base de Données sur l'Eau et l'Assainissement
BPOR	Budget de Programme par Objectif Régional
CITE	Centre d'Information Technique et Economique
EPM	Enquête Périodique auprès des Ménages
FAA	Fonds d'Appui à l'Assainissement
FDL	Fonds de Développement Local
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FMA	Fonds Mondial pour l'Assainissement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MATD	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPCI	Organisme Public de Coopération Intercommunale
PAEAR	Projet d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu Rural (BAD)
PAEPAR	Projet-pilote d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu Rural (Banque Mondiale)
PASEA	Projet d'appui au secteur de l'eau et l'assainissement
PCD	Plan Communal de Développement
PNAEPA	Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement
PRD	Plan Régional de Développement
PSNA	Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement
pS-Eau	Programme Solidarité Eau
SOREA	Société de Régulation de l'Eau et de l'Assainissement
STD	Services Techniques Déconcentrés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
WSP	Water and Sanitation Program
WSUP	Water and Sanitation for the Urban Poor
WSSCC	Water Supply and Sanitation Collaborative Council

INTRODUCTION

I-L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR : QUELS SONT LES ENJEUX ET LES BESOINS ?

- Géographie physique et humaine
- Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

II- PRENDRE EN COMPTE LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA STRATEGIE SECTORIELLE

- Les principes pour orienter l'action
- Des outils pour appuyer les actions
- Les acteurs à associer aux actions

III- TENIR COMPTE DES ACTIONS EXISTANTES

- La coopération bi et multilatérale
- La coopération décentralisée et non gouvernementale
- Développer les synergies et les partenariats afin d'améliorer la cohérence globale des actions

IV- PARTAGER LES EXPERIENCES

- Quelles sont les solutions techniques à moindre coût adaptées aux systèmes d'eau à Madagascar ?
- Quel rôle pour la commune ?
- Comment organiser la gestion post-investissement ?
- Comment intervenir dans le sous-secteur de l'assainissement ?
- Comment sensibiliser au changement de comportement ?
- Comment mobiliser le secteur privé ?
- Comment développer la gestion intégrée des ressources en eau ?

V- MONTER ET FINANCER UN PROJET

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. On estime à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,6 milliards le nombre de personnes ne disposant pas d'assainissement .

Face à ces enjeux, la communauté internationale s'est donnée comme Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population mondiale qui n'a pas un accès durable à l'eau³ et à l'assainissement⁴ . Au regard de la croissance démographique, cela implique de desservir 1,6 milliard de personnes en eau potable¹ et 2,2 milliards en assainissement².

A quelques années de l'échéance fixée par les OMD, le constat est alarmant : si dans la plupart des régions du monde l'objectif de réduire de moitié la population qui n'a accès ni à l'eau ni à l'assainissement sera atteint entre 2015 et 2020, l'Afrique, en revanche, reste sur le banc de touche. Au rythme actuel des investissements en Afrique, l'OMD pour l'eau ne sera atteint qu'en 2040. Quant à l'OMD pour l'assainissement, il ne sera pas atteint avant 2076⁵ ...

A Madagascar, l'accès à l'eau et à l'assainissement demeure l'un des défis majeurs pour le développement du pays. Malgré un environnement politique délicat, de nombreux acteurs continuent de se mobiliser autour des enjeux du secteur, comme en témoigne le succès des espaces de rencontres et d'échanges organisés en 2009 et 2010.

Parmi les acteurs engagés pour l'eau et l'assainissement à Madagascar figurent de plus en plus d'acteurs non gouvernementaux, de droit malgache ou de droit étranger : ONG, associations, collectivités locales, entreprises et fondations... De par leurs spécificités d'intervention, leurs zones d'action et les financements qu'ils mobilisent, ces acteurs jouent un rôle prépondérant dans le développement du secteur. Cependant, la plupart des actions de coopération non gouvernementale se côtoient sans vraiment se connaître et les porteurs de projets rencontrent encore souvent des difficultés à réunir les informations utiles à la conception, au montage et au suivi de leur projet.

C'est à partir de ce constat que le réseau Ran'Eau a été créé en 2009. Animé par l'ONG CITE et l'association pS-Eau, avec l'appui du Gret et de nombreux partenaires en France et à Madagascar , le réseau recense les acteurs et actions non gouvernementales du secteur, met à disposition de l'information, organise des temps de rencontres et d'échanges et propose un appui aux porteurs de projets.

1) L'OMS définit l'accès à l'eau comme " la possibilité de disposer d'au moins 20 litres d'eau par personne et par jour à partir d'une source salubre dans un rayon d'un kilomètre " .

2) L'accès à l'assainissement peut être défini comme la possibilité de stocker et/ou d'évacuer les eaux usées hors des lieux d'habitation sans qu'il n'y ait de risques de contamination des individus ou de leur environnement immédiat.

3) OMD n° 7 - Assemblée générale des Nations unies, New York, septembre 2000.

4) Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, septembre 2002.

5) Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2006.

Le guide *Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar*⁷ s'inscrit dans cette démarche. S'adressant aux ONG, collectivités territoriales ou autres acteurs non gouvernementaux, engagés ou désireux de s'engager sur des actions Eau et Assainissement à Madagascar⁶, il synthétise les informations utiles et à prendre en compte afin de concevoir un projet de qualité, propose des ressources pour aller plus loin et invite à s'inspirer des expériences déjà menées. Le guide apporte des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins prioritaires ?
- Quel est le cadre législatif et institutionnel à respecter pour intervenir ?
- Comment insérer son action au sein des actions et programmes préexistants ?
- Quelles sont les expériences dont on peut s'inspirer ?
- Quelles ressources peut-on mobiliser pour monter et financer un projet ?

Les ressources documentaires proposées après chaque rubrique sont disponibles en téléchargement libre depuis les portails web dédiés du pS-Eau et du CITE : www.cite.mg/raneau et www.pseau.org/madagascar.

Note des rédacteurs :

Les interventions en milieu urbain pouvant nécessiter des moyens dont ne disposent pas toujours les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale, ces derniers ciblent majoritairement le milieu rural. Ainsi ce guide met-il l'accent sur les enjeux et expériences en milieu rural. Cependant, ce parti pris rédactionnel ne doit pas masquer les besoins importants et les enjeux forts qui caractérisent le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les villes malgaches.

6) Ambassade de France à Madagascar, AFD, Agence de l'eau Seine-Normandie, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Ircod, Conseil général du Bas-Rhin, Région Alsace, Grand Lyon.

**L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR :
QUELS SONT LES ENJEUX
ET LES BESOINS ?**



1

enjeux

Géographie physique et humaine

Démographie

Madagascar compte près de 20 millions d'habitants regroupés en 18 ethnies. La grande majorité de la population (69 %) ⁷ réside en milieu rural et vit dans des conditions souvent difficiles.

Indicateurs	Valeurs	Sources
Population active (15-64 ans)	54%	World Development Indicators, Banque Mondiale, 2008
Taux de croissance démographique	2,7%	World Development Indicators, Banque Mondiale, 2009
Espérance de vie	59,4 ans	Enquête Démographique et de Santé (EDS), 2008/09.
Taux général de la pauvreté	68% (79% en milieu rural)	EPM 2005/INSTAT

Topographie

Madagascar est la quatrième île du monde par sa superficie (587 295 km²), équivalant approximativement celle de la France, de la Belgique et du Luxembourg réunis. Trois traits généraux dominent la topographie de Madagascar : un relief accidenté, une dissymétrie est-ouest et une opposition entre les hautes terres et les régions côtières.

La côte orientale est étroite, avec des pentes abruptes descendant vers le niveau de la mer. Les cours d'eau sont plus courts que ceux de la partie occidentale, avec parfois des chutes marquées par une dénivellation importante. L'ouest malgache est constitué par de larges bassins sédimentaires dominés par les savanes et les fourrés xérophiles vers le sud. Les hautes terres, d'une altitude moyenne de 1000 m, sont caractérisées par un relief accidenté, où se combinent vallées étroites et plateaux. C'est un paysage collinaire sujet au phénomène de lavakisation⁸ dans lequel s'individualisent de grands massifs granitiques, quartzites ou volcaniques à plus de 2000 m d'altitude.

Climat

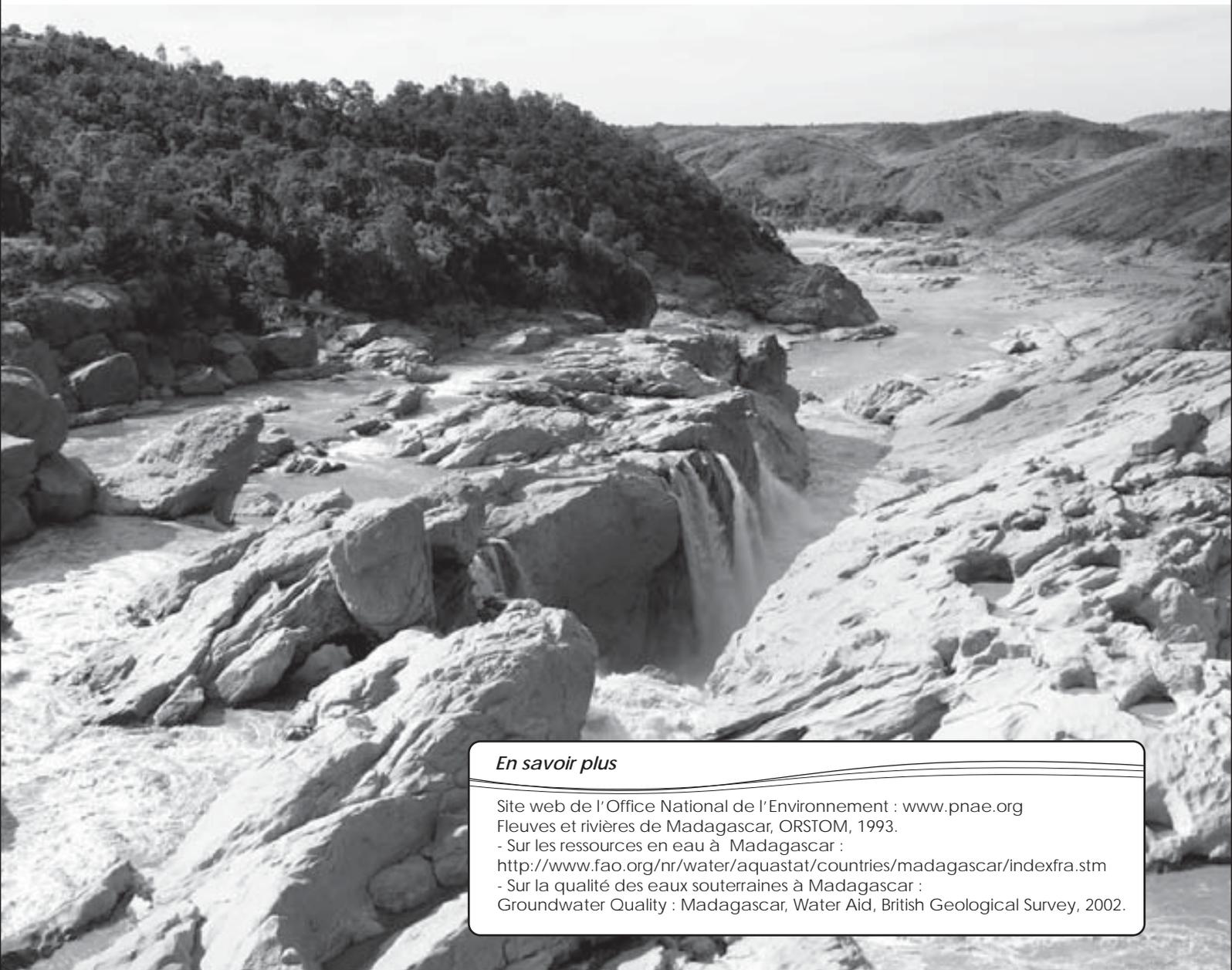
Madagascar est soumise à un régime climatique tropical, avec des variations selon la latitude et l'altitude. L'île reçoit en moyenne 1.513 mm de précipitations par an. Il faut toutefois noter qu'il existe de fortes disparités entre les régions en matière de pluviométrie, et que certains endroits de l'île souffrent de pénuries d'eau. La partie est de Madagascar est la plus humide, avec des précipitations annuelles supérieures à 2000 mm. L'ouest présente un climat plus sec, avec une pluviométrie moyenne décroissant vers le sud, où le climat est semi-aride (moins de 400 mm/an).

7) INSTAT/Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales.

8) Processus d'érosion sur un sol dénudé aboutissant à la formation de lavaka, une excavation en forme de cirque, creusée dans le flanc d'une colline.

Réseau hydrographique

Ces facteurs topo-climatiques façonnent le réseau hydrographique avec environ 3000 km de fleuves et rivières réparties sur 5 ensembles : les versants de la Montagne d'Ambre, les versants du Tsaratanàna, le versant Est, le versant Ouest et les versants Sud. L'ouvrage de référence fleuves et rivières de Madagascar fait ressortir 35 bassins versants avec des superficies très variables.



En savoir plus

Site web de l'Office National de l'Environnement : www.pnae.org
Fleuves et rivières de Madagascar, ORSTOM, 1993.
- Sur les ressources en eau à Madagascar :
<http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries/madagascar/indexfra.stm>
- Sur la qualité des eaux souterraines à Madagascar :
Groundwater Quality : Madagascar, Water Aid, British Geological Survey, 2002.

Le fleuve Betsiboka

CARTE HYDROGRAPHIQUE DE MADAGASCAR

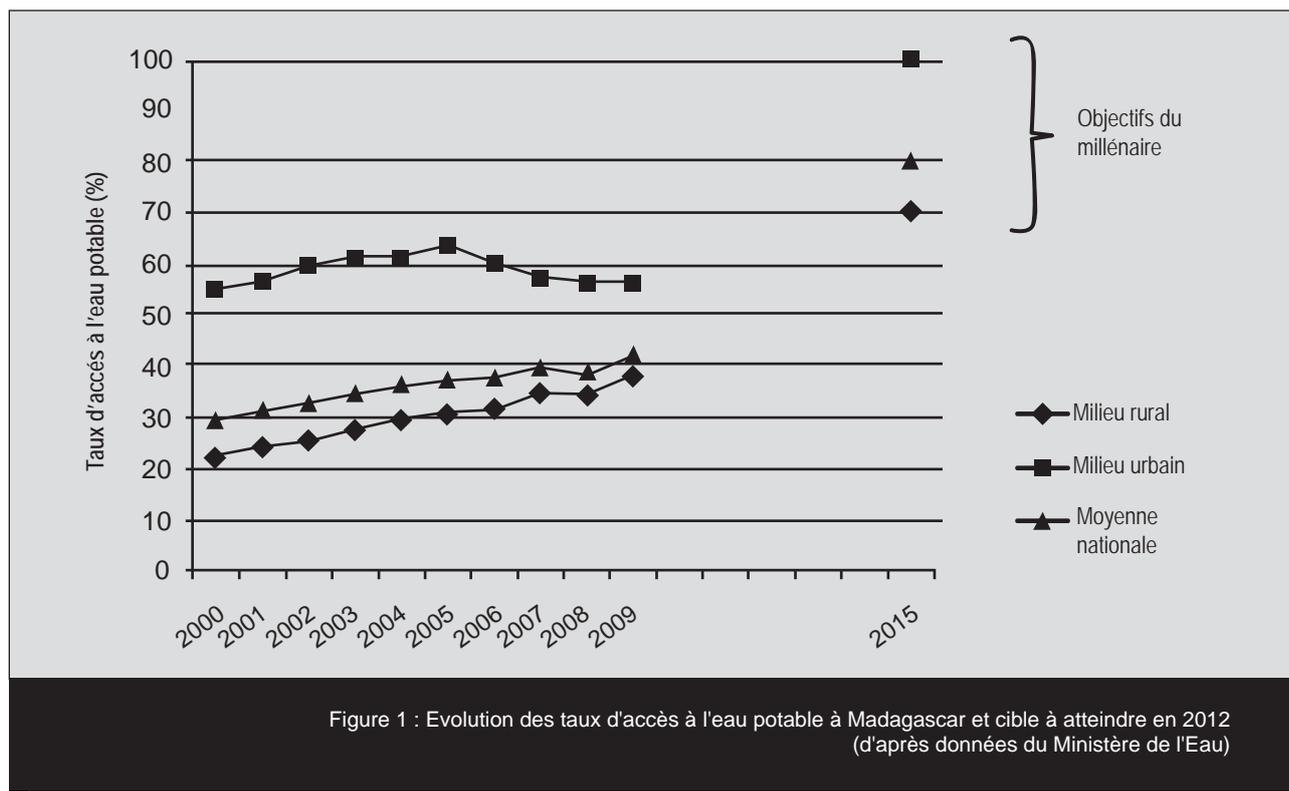


Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

Des taux d'accès parmi les plus faibles du monde

En 2008, le taux national d'accès à l'eau potable atteint 41 %⁹ et le taux de desserte en assainissement de base 51 %. Ces faibles taux d'accès s'ajoutent à une croissance démographique importante (environ 3 % par an), laquelle augmente encore les besoins en desserte.

Conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, il faudrait desservir d'ici 2015 près de 5 millions de personnes supplémentaires en eau potable et 5 millions de personnes supplémentaires en assainissement. Sans changement majeur, Madagascar ne sera pas en mesure d'atteindre ces objectifs.



Un impact majeur pour le développement de Madagascar

A Madagascar, les déficits en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement ont un impact majeur sur la santé, sur l'éducation, sur l'économie ainsi que sur l'environnement.

Du point de vue sanitaire, les maladies diarrhéiques, liées à un mauvais système d'assainissement et d'hygiène ou à la non-potabilité de l'eau, occupent la deuxième cause de morbidité. Ainsi, 14 000 enfants de moins de 5 ans, soit un enfant sur 5, meurent chaque année faute d'un bon accès à l'eau et à l'assainissement. Or, l'accès à des infrastructures d'eau potable et d'assainissement permettrait une diminution de 32 % de ces risques, et la pratique du lavage des mains avec du savon une diminution de 44 %.

Sur le plan de l'éducation et de la performance économique, l'Unicef a estimé que les maladies diarrhéiques causent chaque année la perte de 3,5 millions de journée d'écoles et de 5 millions de journées de travail.

Au-delà des usages pour l'alimentation en eau potable, la gestion rationnelle de la ressource en eau se trouve au centre des problématiques de développement et de lutte contre la pauvreté. L'agriculture, la production d'électricité, l'industrie... l'ensemble des catalyseurs de la croissance du pays s'appuie sur l'eau.

9) JMP update 2010.

10) D'après Assainissement le défi - L'impact du manque d'assainissement et d'hygiène à Madagascar, Ministère de l'Energie et des Mines, WSCC, WaterAid, UNICEF, OMS

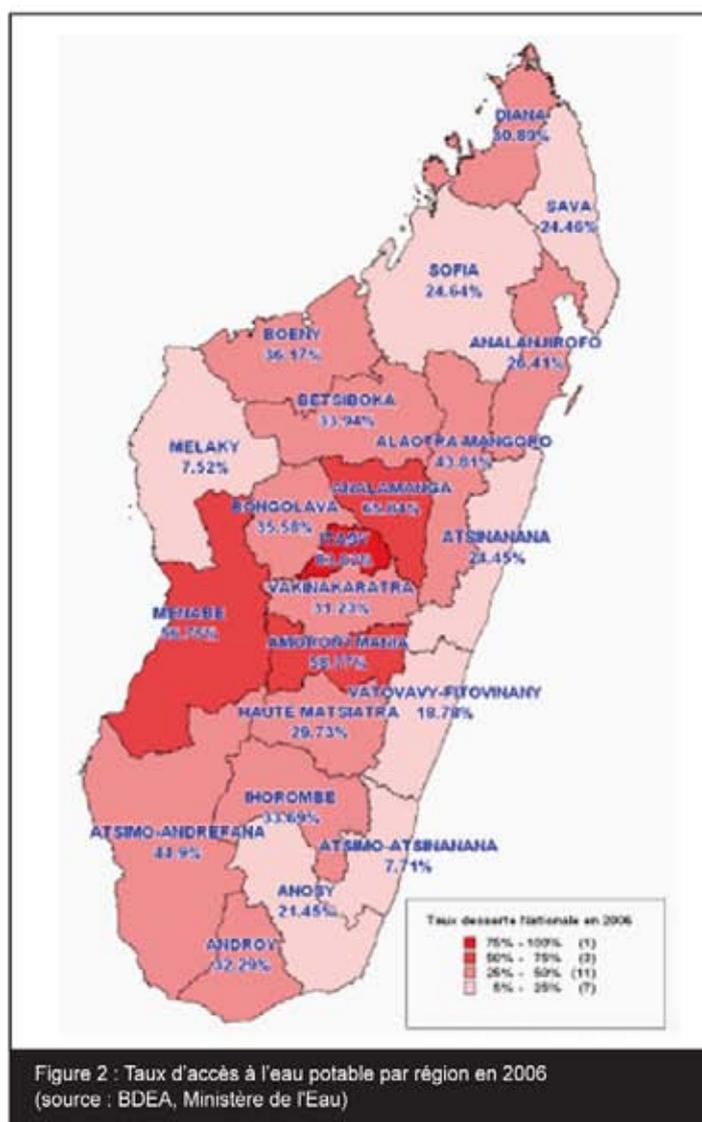
Accès à l'eau potable : des besoins particulièrement importants en milieu rural et dans certaines régions côtières

Avec un taux d'accès à l'eau potable de 41 % en 2008, Madagascar figure parmi les pays les plus en retard au sein de l'Afrique subsaharienne, dont la moyenne se situe à 58 %.

Malgré des progrès constatés au cours de ces dernières années, les besoins restent très importants en milieu rural, avec 8,8 millions de personnes non desservies. En milieu urbain, les taux d'accès tendent au contraire à se dégrader (2,3 millions de personnes non desservies en 2008), suite au manque de ressources financières pour mener les interventions nécessaires en matière d'extension et de réhabilitation des réseaux.

On constate de fortes disparités entre régions, notamment entre les Hautes-Terres, mieux desservies, et les côtes. Les régions de Melaky et Atsimo-Atsinanana présentent les taux de desserte en eau les plus faibles (environ 7 %). Ces disparités sont liées :

- à des différences de disponibilité et de qualité¹¹ des ressources en eau : eaux souterraines, cours d'eau non permanents dans le Grand Sud ; eaux de surface et sources dans les Hautes-Terres et sur la Côte Est ;
- à l'enclavement, qui rend difficile la réalisation d'infrastructures dans certaines régions.



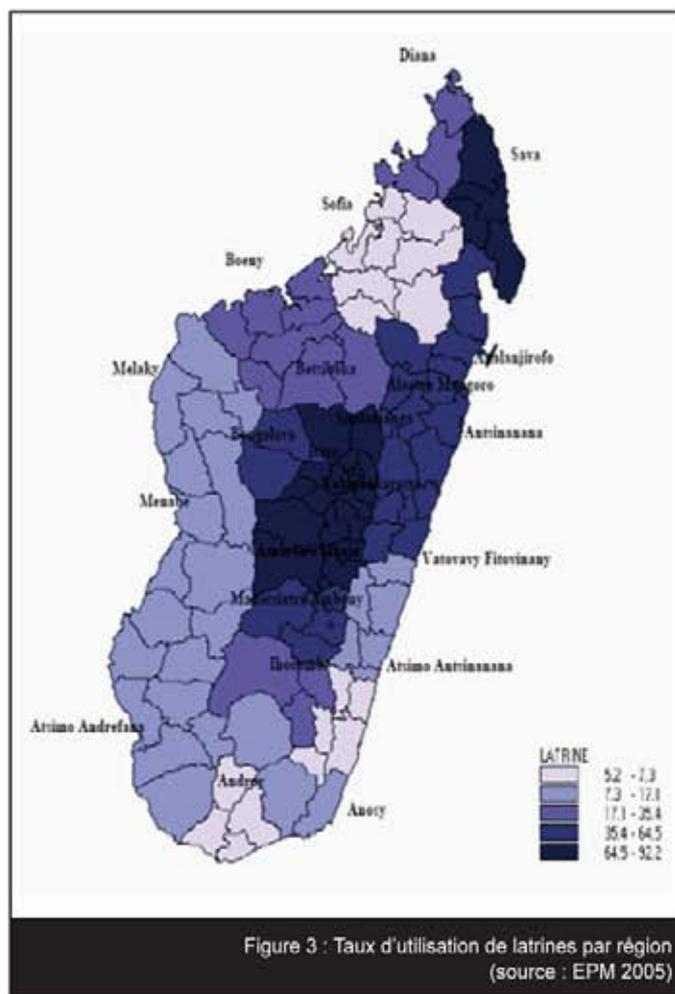
11) Sur la qualité des eaux souterraines, voir le rapport de Water Aid Groundwater Quality : Madagascar

Accès à l'assainissement : un défi majeur

En 2008, 8,5 millions de personnes n'ont pas accès aux infrastructures d'assainissement de base en milieu rural contre 3,2 millions en milieu urbain. L'EPM 2005 chiffre le taux d'utilisation des latrines à 51,5 %. Ce taux est à nuancer car la qualité des équipements est variable (seules 17 % des toilettes sont hygiéniques¹²) tout comme les normes utilisées pour qualifier l'accès (60 % des ménages partagent leurs toilettes avec d'autres ménages¹³). On observe des disparités au niveau régional, les taux d'utilisation les plus élevés concernant les Hautes-Terres (Régions Amoron'i Mania, Vakinankaratra, Analamanga). Trois régions sont fortement affectées par la défécation à l'air libre : Atsimo-Atsinanana, Androy et Sofia. Les barrières culturelles ou l'insuffisance des infrastructures expliquent cette répartition régionale de l'utilisation des latrines.

De 2004 à 2009, on constate une stagnation du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural, tandis que le taux d'accès en milieu urbain suit un déclin régulier. Cette évolution s'explique par des réalisations d'équipements insuffisantes face à la croissance démographique.

En milieu urbain, si les taux d'utilisation des latrines sont globalement plus élevés, l'accès à l'assainissement se confronte à des difficultés spécifiques, liées à la densité de population, à une croissance démographique importante sans grande maîtrise du développement urbain (prévision de 14 millions d'urbains en 2035), à l'absence d'une filière organisée pour la collecte et le traitement des boues, ou encore à la question foncière.



En savoir plus

Base de données sur l'eau et l'assainissement (BDEA) : consultable auprès du Ministère de l'Eau et de ses représentations déconcentrées.

Secteur eau potable et assainissement : pour une approche intégrée et dirigée vers les besoins des usagers, Patrice Rakotoniana, Banque Mondiale, 2010.

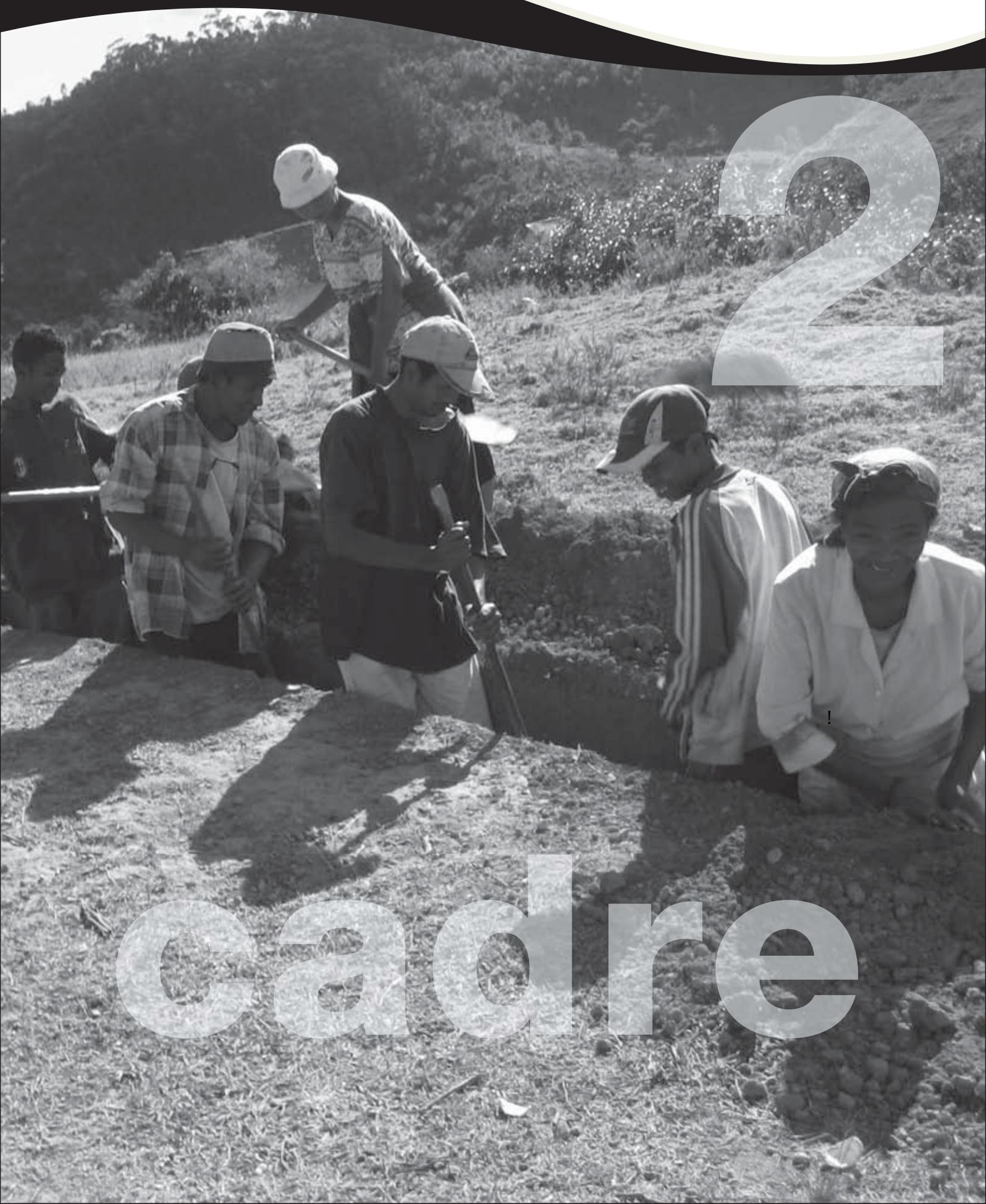
12) Institut national de la Statistique, Madagascar Enquête démographique et de santé 2008-2009, Ministère de l'Economie et de l'Industrie, 2010.

13) Idem.

PRENDRE EN COMPTE LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA STRATEGIE SECTORIELLE

2

cadre



Les principes pour orienter l'action

Conscient de l'importance des enjeux, le gouvernement malgache a progressivement structuré le secteur Eau et Assainissement depuis les années 1990, avec la mise en place :

- d'un cadre institutionnel et légal rationalisé avec le Code de l'Eau (1999) et ses 13 décrets d'application (2003) ;
- d'un cadre politique et stratégique pour l'eau et l'assainissement, avec notamment l'adoption d'une programmation nationale (PN-AEPA 2008-2012), d'une stratégie concernant le secteur de l'assainissement (PSNA) et d'une stratégie de développement du secteur privé ;
- d'outils pour la planification et la coordination sectorielle : des prescriptions pour la mise en place des projets Eau et Assainissement (Manuel de procédures), des Budgets Programme par Objectif Régional (BPOR) et une Base de Données pour l'Eau et l'Assainissement (BDEA).

Une phase importante a été franchie en juillet 2008 avec la création d'un Ministère de l'Eau. Toutefois, des efforts restent à fournir dans la mise en place définitive de certains outils et institutions prévues par les textes réglementaires, en particulier le Fonds National des Ressources en Eau (FNRE), les agences de bassins de l'ANDEA et l'organisme chargé de la régulation du secteur (SOREA). Le secteur en est handicapé .

Un cadre juridique rénové: le Code de l'Eau

La promulgation du Code de l'Eau (loi n°98-029 du 27 janvier 1999) et de ses décrets d'application (2003 puis 2007) a permis de constituer un cadre juridique favorable au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, avec comme principaux axes :

- la commune est affirmée comme maître d'ouvrage des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (article 41 du Code de l'Eau), s'inscrivant dans le processus plus global de décentralisation de l'Etat malgache ;
- la délégation de la gestion des services par la commune à des opérateurs privés ou communautaires, sous forme de contrats de concession, d'affermage ou de gérance ;
- le principe de non gratuité du service public de l'eau, afin de permettre l'équilibre financier des systèmes et ainsi de pérenniser l'accès de la population à l'eau potable, et l'affectation des recettes du domaine de l'eau et de l'assainissement à ces seuls services ;
- la gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants, et l'instauration d'un système de redevances d'utilisation de la ressource en eau afin de financer les investissements dans le secteur.

En savoir plus

Code de l'Eau et ses 13 décrets d'application de 2003 : disponibles sur le site web du Ministère de l'Eau : www.mineau.gov.mg et sur le portail Madagascar du pS-Eau : www.pseau.org/madagascar

14) Au moment de l'écriture de cet ouvrage, la crise politique à Madagascar complique la situation avec l'écart pris par les partenaires financiers. Ces derniers axent leurs appuis sur des aspects purement techniques ou méthodologiques développés en interne.

La stratégie nationale pour l'assainissement : PSNA

Le domaine de l'assainissement est régi par la Politique et Stratégie Nationale pour l'Assainissement (PSNA). Le document pose d'emblée les deux objectifs principaux de l'assainissement : la préservation de la santé de la population et la réduction de l'impact de la pollution en milieu naturel. Pour ce faire, il se focalise sur les enjeux majeurs : la gestion des excréta, qui concerne à la fois le milieu urbain et rural, la gestion des déchets solides de type domestique, et la gestion des eaux « semi-unitaires ». La Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement se décline en 7 orientations stratégiques :

- la clarification du partage des responsabilités et la mise en place d'une organisation institutionnelle pragmatique et opérationnelle ;
- l'amélioration de la performance des services d'assainissement ;
- l'adoption d'un mode de financement assurant efficacité et recouvrement des coûts, dans la limite de la capacité à payer de la population ;
- l'adaptation des technologies et la réduction des coûts d'investissement ;
- la priorisation au niveau national de la sensibilisation à l'hygiène ;
- le renforcement des actions de veille sanitaire, de prévention et d'assistance en cas de crise ;
- la maîtrise et le contrôle de l'impact environnemental.



En savoir plus

Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement, Ministère de l'Energie et des Mines, 2008.

Des outils pour appuyer les actions

Les outils de programmation : PNAEPA, BPOR

Le Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PNAEPA) est un outil de planification opérationnelle du secteur de l'eau et de l'assainissement, un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions du secteur, et aussi un document de base dans le cadre des négociations avec les partenaires techniques et financiers dans l'appui du secteur.

Le Budget Programme par Objectifs par Régions (BPOR) est un outil de planification qui décline les objectifs sectoriels pour chaque région, en les priorisant en fonction des taux de desserte régionaux, des priorités communales (Plan Communal de Développement : PCD) et régionales (Plan Régional de Développement : PRD). Il est un support pour la coordination par région des acteurs et des partenaires techniques et financiers.

Une base de données sur l'eau et l'assainissement

La BDEA (Base des données du secteur Eau et Assainissement) est une base de données qui fournit des informations sur l'eau (localisation et qualité des ressources en eau, calcul des taux de desserte par fokontany, les points d'eau...) et l'assainissement (taux d'accès, type de latrine, organismes présents dans la zone...). Elle est consultable sous forme d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Le manuel de procédures

Le manuel de procédure a été créé dans le but d'harmoniser les actions entreprises par les intervenants du secteur Eau et Assainissement à Madagascar. Il se veut être un outil au service des acteurs du secteur afin de les aider dans la mise en place et la gestion de leur projet. Il décrit les démarches à suivre dans le cadre de la conception et de l'exécution du projet, et précise les rôles des différentes parties prenantes (pouvoirs publics, collectivités territoriales décentralisées, ONG et associations, bénéficiaires du projet...).

En savoir plus

PNAEPA 2008-2012, Ministère de l'Eau, 2008.

BPOR : Les BPOR sont consultables auprès des Directions Interrégionales du Ministère de l'Eau.

BDEA : La BDEA est consultable au Ministère de l'eau. Pour accéder aux données, il faut faire une demande par écrit au Ministère.

Manuel de procédures pour la mise en place des projets Eau et Assainissement, Ministère de l'Energie et des Mines, 2005.

Les acteurs à associer aux actions



De nombreux acteurs institutionnels jouent un rôle dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Parmi eux, le Ministère de l'Eau et les communes doivent systématiquement être impliqués dans les projets.

Le schéma global du secteur de l'eau et de l'assainissement suivant synthétise les liens et les rôles de chaque acteur institutionnel.

A Fiadanana, le responsable de la maintenance vérifie le fonctionnement d'une borne-fontaine.

15) A noter que le Ministère de l'eau, en collaboration avec WaterAid, a développé une déclinaison des BPOR au niveau de certains districts : des Budgets et Programmes par Objectifs au niveau du District (BPOD) ont ainsi été élaborés dans les régions Atsinanana, Menabe, Vakinankaratra et Analamanga.

**Ministère de l'Eau
Direction Générale de l'Eau**

Référent officiel et prioritaire des acteurs du secteur AEPAH.
Conception et mise en oeuvre de la politique sectorielle.
Programmation et coordination de l'ensemble des activités.

Niveau national

Organismes
rattachés

ANDEA

Gestion Intégrée des Ressources en Eau,
police des eaux, redevances de
prélèvements et de rejets d'eau.

SOREA

Régulation du Service Public de l'Eau :
qualité du service, délégation de gestion,
tarifs des services.

Société de patrimoine

Développement et mise en valeur
des systèmes d'eau et d'assainissement
Formation des communes

Etablissements
publics sous
tutelle

SAMVA

Assainissement urbain sur la commune
urbaine d'Antananarivo

APIPA

Protection contre les Inondations de
la Plaine d'Antananarivo

AES

Alimentation en eau dans le Grand Sud

Services
Techniques
Déconcentrés

11 directions inter-régionales ou régionales de l'eau

Coordination des interventions dans le domaine de l'eau
et de l'assainissement,
appui à la programmation régionale

Niveau local

Collectivités
Territoriales
Décentralisées

1395 communes

Identification des besoins de leur territoire.
Plan de développement communal (PC/PCDEA)
Maîtrise d'ouvrage des travaux puis de l'exploitation
des services d'approvisionnement en eau potable et
d'assainissement (délégation de gestion)

22 régions

Programme de développement régional (PRD)
Priorisation et programmation régionale (BPOR)
dans le secteur AEPAH

* Fin 2010, ces organismes ne sont pas opérationnels

Le Ministère de l'Eau

Le Ministère de l'Eau a été créé en juillet 2008. Il assure la tutelle du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. A ce titre, il est responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique sectorielle, et planifie, programme et coordonne l'ensemble des activités du secteur. De plus, le Ministère peut assurer le rôle de maître d'ouvrage délégué pour le compte des communes, et assure la fonction de régulateur en attendant la création de la SOREA.

De ce fait, **le Ministère de l'Eau est interlocuteur officiel de tout acteur intervenant dans le secteur Eau et Assainissement.**

En savoir plus

Direction Générale du Ministère de l'Eau
Rue Tsiombikibo - Ambohitovo Ambony -
BP 322 - Antananarivo 101
Mail : dg@mineau.gov.mg -
Site web : www.mineau.gov.mg

Au sein du Ministère, la Direction Générale de l'Eau regroupe les services qui interagissent avec les porteurs de projet.

Tout porteur de projet a le devoir de consulter les services de la Direction Générale de l'Eau au lancement de toute nouvelle initiative. En particulier, les porteurs de projets doivent renseigner les fiches de déclaration des activités (Fiche d'identification des points d'eau : IPO, et fiche d'identification des latrines : ILA), qui permettent au Ministère d'actualiser les bases de données (BDEA) et de prendre en compte les nouvelles initiatives dans sa programmation. De cette manière, le Ministère dispose d'une information actualisée sur le secteur et il est à même de faciliter efficacement l'intervention des acteurs.

La Direction Générale de l'Eau fournit en outre un service d'orientation, d'information et de conseils aux acteurs du secteur, pour une meilleure intégration des projets dans la stratégie sectorielle.

Le Ministère de l'Eau dispose de représentations déconcentrées, les directions régionales ou interrégionales de l'eau. En dehors de la gestion des activités courantes liée à la représentation du Ministère, elles assurent la coordination locale des interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, identifient les besoins et aident à la formulation d'une programmation régionale. Il existe 11 directions :

- Diana - Sava
- Boeny - Betsiboka - Sofia
- Atsinanana - Analanjirofo
- Analamanga - Alaotra Mangoro
- Vakinankaratra - Menabe - Melaky
- Itasy - Bongolava
- Amoron'i Mania - Haute Matsiatra - Ihorombe
Vatovavy Fitovinany
- Atsimo Andrefana
- Atsimo Atsinanana
- Androy - Anosy

La SOREA, Société de Régulation de l'Eau et de l'Assainissement

Cette entité n'est pas encore opérationnelle. Ses fonctions sont actuellement exercées par le Ministère de l'Eau.

La SOREA est un organisme régulateur qui vise à garantir la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement et à en contrôler l'exploitation. Il contrôle les procédures d'attribution des marchés publics de l'eau et habilite les communes à exercer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'eau. La SOREA jouit d'une autonomie pour équilibrer les intérêts particuliers des différents acteurs que sont les pouvoirs publics, les collectivités territoriales décentralisées, les gestionnaires de systèmes d'eau et les usagers.

En savoir plus

Décret n°2003-193 portant fonctionnement et organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques.
Décret n°2003-939 portant organisation, attribution, fonctionnement et financement de l'Organisme Régulateur du Service Public de l'Eau et de l'assainissement (SOREA).

La Société de Patrimoine

Elle est chargée du développement et de la mise en valeur des systèmes d'eau. Spécifiquement, la Société de Patrimoine s'occupe de la planification des investissements, du financement des programmes de réhabilitation, de la comptabilité patrimoniale, du contrôle du respect des contrats de délégation et de la formation des communes.

En 2010, la Société de Patrimoine n'est pas encore mise en place. Son absence handicape la légalisation des contrats d'exploitation des ressources en eau que la Société de Patrimoine est censée avaliser.

L'ANDEA, Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Sous la tutelle technique du Ministère de l'Eau, l'ANDEA a pour objectif de mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau et d'assurer le développement rationnel du secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle assure la surveillance et la police des eaux et perçoit les redevances de prélèvement d'eau et de déversement d'eaux usées.

A ce titre, l'ANDEA est chargée :

- d'élaborer le Schéma Directeur National de l'Eau et de l'Assainissement ;
- de mettre en œuvre les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau élaborés par les agences de bassins ;
- d'assurer la mise en cohérence et la réactualisation des dits schémas avec ceux des autres départements ministériels ;
- d'établir des protocoles d'échanges de données et d'informations nécessaires à la GIRE ;
- d'octroyer des autorisations de prélèvement et de rejet.

Dans la réalisation de ses missions, l'ANDEA doit s'appuyer sur 6 structures locales¹⁶, les agences de bassins, qui sont des structures de gestion de proximité des ressources en eau au niveau de 6 grands bassins hydrographiques. Les agences de bassins collaborent étroitement avec des comités de bassins. Ceux-ci sont composés de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, et sont les organes de concertation, de délibération et d'orientation de la politique de l'eau au niveau des bassins. Ils proposent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau.

En savoir plus

Décret n°2003-191 portant création des agences de bassin et fixant leur organisation, attributions et fonctionnement.

Décret n°2003-192 fixant l'organisation, les attributions et le fonctionnement de l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA).

Décret n°2008-397 fixant les modalités de la mise en place et de la gestion du Fonds National pour les Ressources en Eau.

Appui à la mise en place de l'ANDEA : Rapport de la mission d'évaluation finale, PNUD, 2008.



Figure 4 : Répartition des 6 agences de bassins

16) Lors de l'écriture de cet ouvrage, les agences de bassins sont créées mais pas encore opérationnelles.

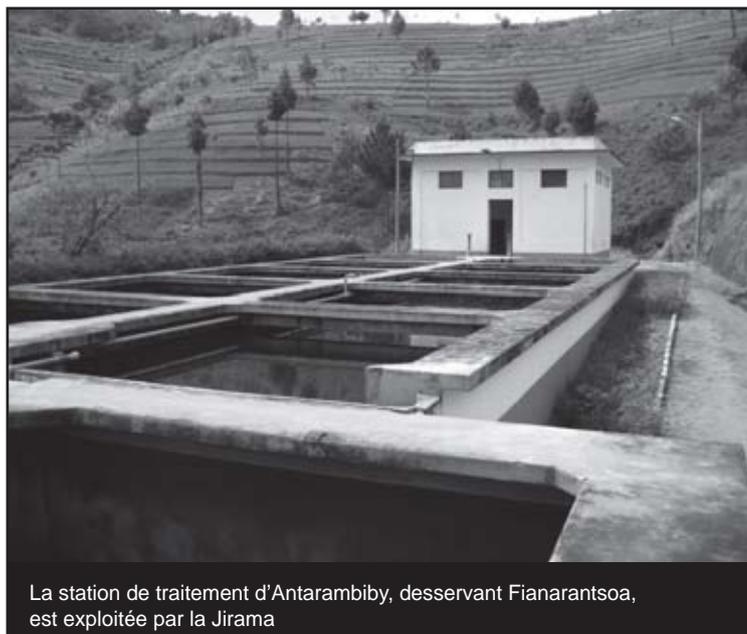
L'ANDEA doit mobiliser et gérer le Fonds National des Ressources en Eau pour contribuer au financement de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en eau. Le FNRE¹⁷ est alimenté en grande partie par les redevances de prélèvements et de rejets d'eau.

JIRAMA, eau et électricité

La Jirama (Jiro sy Rano Malagasy) est une entreprise publique chargée, outre ses missions dans le secteur de l'énergie électrique, de la production, du traitement et de la distribution d'eau potable dans 69 centres urbains. Le contrat de concession de la Jirama court jusqu'en 2011.

La Jirama assure à la fois la responsabilité du patrimoine (planification et mise en œuvre des investissements, gestion des immobiliers) et l'exploitation des services d'eau potable (production et distribution d'eau). Le budget d'investissement de la Jirama provient soit de ses ressources propres, soit des subventions et des fonds rétrocédés par l'Etat.

La couverture géographique des services fournis par la Jirama est limitée. Les subventions et les ressources propres ne satisfont pas les besoins financiers pour étendre le réseau de distribution ou renouveler des équipements. La faible performance de la Jirama a une incidence forte sur l'accès à l'eau potable en milieu urbain¹⁸.



La station de traitement d'Antarambiby, desservant Fianarantsoa, est exploitée par la Jirama

En savoir plus

Site web de la Jirama, sur lequel sont précisés les tarifs, les communes d'intervention et les contacts : www.jirama.mg

Les régions

Les régions élaborent un Programme Régional de Développement (PRD) et jouent un rôle majeur dans la Priorisation et Programmation Régionale (BPOR) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les communes

Selon l'article 41 du Code de l'Eau, les communes sont les premières responsables de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire : « Les communes rurales et urbaines sont les maîtres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques, situés sur leur territoire respectif. Elles exercent ces attributions par l'intermédiaire du conseil municipal. »

17) En 2010, le FNRE n'est pas encore opérationnel si bien que l'ANDEA n'est pas encore en mesure de remplir pleinement ses rôles et responsabilités.

18) Sur 103 centres urbains.

Le décret 2003-193 précise que tout maître d'ouvrage d'un service public de l'eau a l'obligation d'assurer le développement du service universel d'eau potable et d'assainissement des eaux usées domestiques. Dans ce cadre, il est tenu à des obligations de fourniture d'eau en quantité, en qualité et en distance par rapport aux habitations. L'eau est vendue sur la base d'un tarif social identique pour tous les usagers du système placés dans les mêmes conditions d'approvisionnement.

Le maître d'ouvrage est responsable du lancement des appels d'offre, du contrôle de la gestion du service public, de l'établissement de plans d'investissements, de la gestion du fonds de branchement et de la garantie de l'équilibre financier.

Pour exercer leur rôle de maîtrise d'ouvrage, les communes doivent cependant disposer de capacités suffisantes. Ainsi, pendant une période transitoire et jusqu'à l'habilitation d'une commune par la SOREA, l'Etat assure-t-il la maîtrise d'ouvrage déléguée des systèmes de la commune.

Les communes élaborent des documents de planification des investissements à réaliser sur leur territoire, les Plans Communaux de Développement (PCD), qui peuvent intégrer une composante sur l'eau et l'assainissement.

Selon le Code de l'Eau, les communes doivent déléguer la gestion des services d'eau potable à des gestionnaires, publics, privés ou communautaires (voir plus loin).

Mais la délégation de gestion a encore été peu mise en œuvre : dans une trentaine de chefs-lieux de communes rurales et trois centres urbains secondaires (sur 34 hors périmètre Jirama) seulement, ce qui fait que la majorité des communes continuent à gérer les systèmes existants en régie directe. Elles font face à de grosses difficultés pour assurer correctement la maintenance de leurs infrastructures et répondre à une demande toujours croissante du fait de l'accroissement de la population et de l'urbanisation¹⁹.

Dans les communes rurales, la gestion des infrastructures communautaires est souvent assurée par des comités villageois sans lien contractuel clair avec les communes. Dans les grands centres ruraux, la gestion en régie constitue le mode de gestion le plus courant, mais le recours à la délégation de services à des opérateurs privés commence à se développer.

De par leur rôle central de maître d'ouvrage des systèmes d'eau et d'assainissement, les communes sont ainsi des acteurs qui doivent être systématiquement impliqués dans la conception et la mise en œuvre de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.

En savoir plus

Décret n°2003/193 portant fonctionnement et organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques.

19) Source : Secteur eau potable et assainissement : pour une approche intégrée et dirigée vers les besoins des usagers, Banque Mondiale, 2010.

Les relations entre les organismes dans le secteur de l'eau²⁰

Relation JIRAMA/communes

Les fonds collectés à partir des taxes de renouvellement et d'extension appliquées sur le tarif de l'eau devraient permettre aux communes de programmer des travaux d'extension ou de réhabilitation de leurs réseaux. Toutefois devant le manque de ressources propres de la JIRAMA, les communes financent elles-mêmes la construction des bornes-fontaines ou lavoirs publics et demandent ensuite à la JIRAMA d'effectuer les opérations de branchement. Sinon, dans beaucoup de cas, les montants collectés sont utilisés pour compenser les impayés/arriérés des communes.

Relation Ministère/communes

Les communes contribuent :

- à l'élaboration du Budget-Programme du Ministère à travers l'identification des besoins et priorités dans chaque circonscription ;
- au suivi/évaluation du secteur, en transmettant de façon périodique au Ministère les données sur l'état de fonctionnement des ouvrages.

De son côté, le Ministère programme et finance à travers ses ressources propres internes la réhabilitation ou la construction des infrastructures d'eau reconnues prioritaires et non-financées par d'autres programmes.

La plateforme Diorano-WASH

Diorano-WASH est une structure de concertation, de plaidoyer et d'échanges d'information. C'est une plateforme qui réunit l'ensemble des partenaires tant malgaches qu'extérieurs telles que les organisations d'appui intervenant dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Tout acteur intervenant dans le secteur est invité à intégrer la plateforme dans l'objectif de favoriser la concertation entre les acteurs, la valorisation et la capitalisation des expériences.

En savoir plus

Présentation générale de la plateforme Diorano-Wash :
www.wsscc.org/countries/africa/madagascar/wash-coalition-overview

Autres organismes

CNEAGR : Etablissement public sous tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture, le Centre National de l'Eau, de l'Assainissement et du Génie Rural peut réaliser des études dans le domaine de l'eau en milieu rural et assure des formations ouvertes aux différents acteurs du secteur de l'eau.

SAMVA : Le Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo est un EPIC placé sous l'autorité du Maire de la Commune Urbaine d'Antananarivo. Sa mission est l'assainissement urbain sur la commune d'Antananarivo : eaux usées, ordures ménagères et produits de vidange. Le SAMVA dispose de ressources provenant de la taxe d'assainissement prélevée sur les consommations d'eau potable et des redevances de collecte et de traitement des ordures ménagères.

APIPA : L'Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo est chargée de la police, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages et équipements destinés à la protection contre les inondations de la plaine comprise dans le périmètre dit « du Grand Tana » (Commune Urbaine d'Antananarivo et 35 communes périphériques).

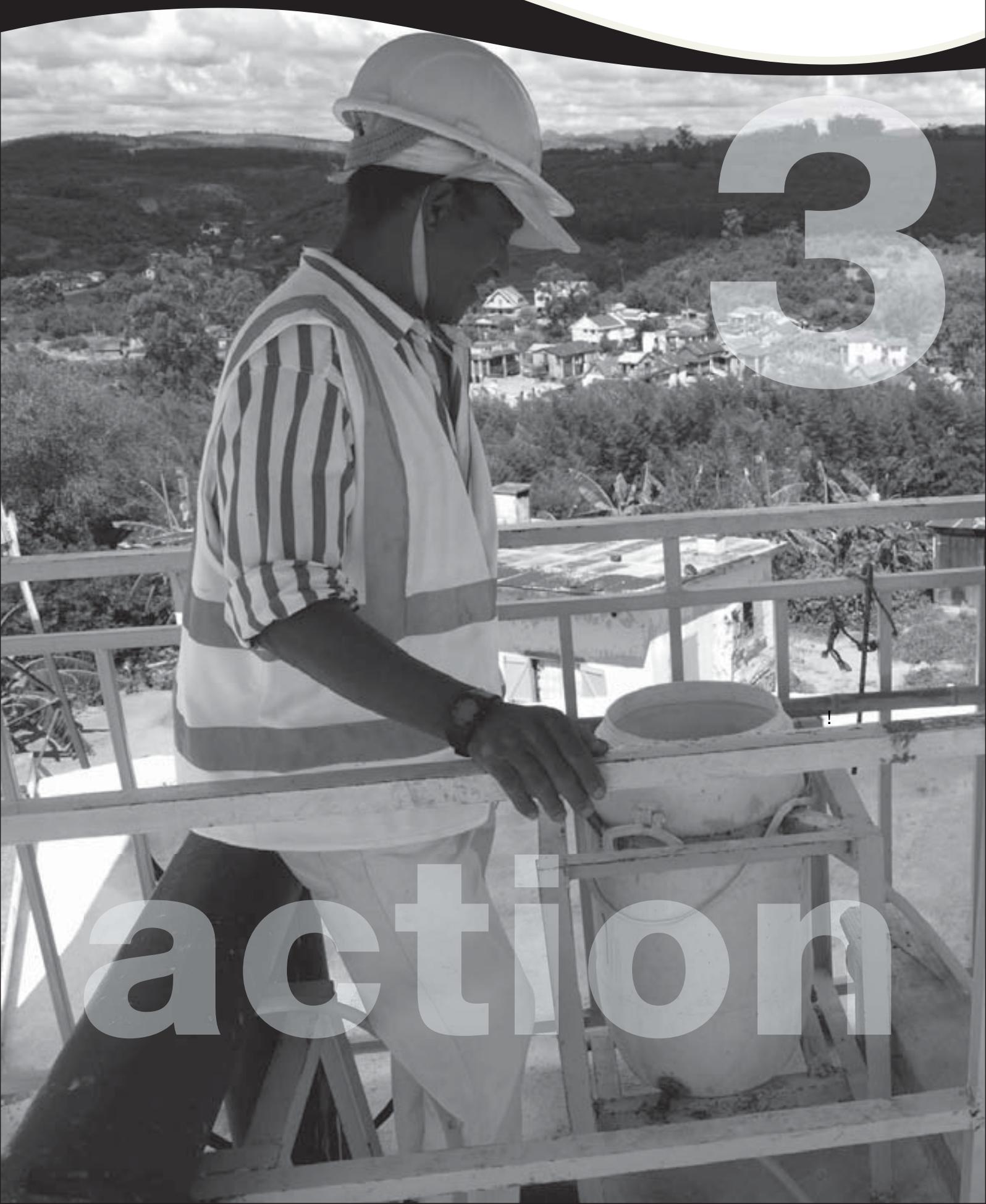
AES : L'AES est un EPIC sous la tutelle du Ministère de l'Eau chargé du développement de l'approvisionnement en eau dans le grand Sud de Madagascar (Région Anosy - Région Androy - Région Atsimo Andrefana). L'AES assure notamment l'exploitation du système de distribution d'eau par pipe-line et camions citernes.

²⁰) Source : Secteur eau potable et assainissement : pour une approche intégrée et dirigée vers les besoins des usagers, Banque Mondiale, 2010

**TENIR COMPTE
DES ACTIONS EXISTANTES**

3

action



La coopération bi et multilatérale

L'appui au secteur Eau et Assainissement par les partenaires financiers s'accroît depuis une dizaine d'années sous l'impulsion du PNUD, de la Banque mondiale et de la BAD. Ces bailleurs se relaient pour accompagner les institutions dans la mise en place des cadres stratégiques et structurels, et réalisent des infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

La Banque Mondiale

www.worldbank.org/madagascar

L'appui de la Banque Mondiale au secteur Eau et Assainissement a commencé en 1998 avec la mise en œuvre du PAEPAR (Programme pilote pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement en milieu Rural). Le programme, qui a permis de développer les infrastructures en milieu rural, comportait aussi un volet d'appui institutionnel à partir duquel le Code de l'Eau et de ses décrets d'application ont été élaborés. Divers outils ont été également produits comme la Base de Données du secteur Eau et Assainissement (BDEA) et le Manuel des Procédures.

Depuis 2005, la Banque Mondiale intervient dans le secteur de l'eau principalement à travers un appui budgétaire.

D'autres programmes de la Banque Mondiale appuient également le secteur dont :

- PGDI (Projet de Gouvernance et de Développement Institutionnel) : assistance technique au Ministère, renforcement de capacités dont la production d'un outil de programmation /budgétisation appelé Budget-Programme par Objectifs par Régions (BPOR), formation à l'utilisation du BDEA et du BPOR ;
- FID (Fonds d'Intervention pour le Développement) : financement d'infrastructures d'eau potable en milieu rural et renforcement de capacité des communes et des associations des usagers de l'eau ;
- PIC (Pôles Intégrés de Croissance) : réhabilitation des systèmes AEP urbain à Nosy Be et Fort-Dauphin.

Le PNUD

www.snu.mg/pnud

Le PNUD accompagne le secteur Eau et Assainissement depuis plus de 10 ans. Cet appui a contribué à l'élaboration du « Schéma de mise en valeur des ressources en eau du Grand Sud de Madagascar » du Code de l'Eau, et à la création de l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) en 2004.

Depuis janvier 2009 et en attendant l'amélioration de la situation politique, l'institution se focalise sur des apports techniques dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur de l'Eau et l'Assainissement (PASEA) :

- Enquêtes de terrain dans le sud de Madagascar, nécessaires à l'élaboration d'un schéma directeur national de l'eau et de l'assainissement ;
- Etudes techniques du transfert d'eau d'un bassin hydrographique à un autre bassin en vue d'approvisionner en eau les populations du sud malgache ;
- Etude pour actualiser les connaissances sur les points d'eau dans la partie sud du pays.

Le Fonds Mondial pour l'Assainissement

www.wsscc.org/countries/africa/madagascar/global-sanitation-fund

Créé en 2008 par les Nations unies, le Fonds Mondial pour l'Assainissement est un fonds destiné à améliorer l'accès des populations pauvres aux services d'assainissement et leurs pratiques en matière d'hygiène.

Madagascar figure parmi les premiers pays bénéficiaires de ce fonds, où il se décline en un Fonds d'appui à l'Assainissement (FAA). En développant une approche régionale conjuguant la promotion de l'hygiène, l'assainissement total piloté par la collectivité et le marketing de l'assainissement, le FAA vise à éliminer la pratique de la défécation en plein air, à renforcer les capacités des communes dans leurs rôles de maîtrise d'ouvrage et à favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique capable de fournir des services d'assainissement de qualité.

Doté de 5 millions de dollar sur 5 ans (2010-2015), le FAA n'autorise pas les subventions directes et ne finance pas la construction de latrines. Il intervient donc surtout sur les actions d'accompagnement (plaidoyer, renforcement des capacités...). Toutefois, le fonds prévoit la mise en place d'une ligne de crédit pour les ménages et les fournisseurs à travers le réseau de micro finances.

L'UNICEF

www.unicef.org/madagascar

L'Unicef contribue à la promotion des messages Wash (eau, assainissement et hygiène), notamment au sein des écoles de Madagascar, soutient la mise en œuvre de projets d'accès à l'assainissement via la méthodologie d'Assainissement Total Piloté par la Communauté, et participe en partenariat avec des ONG et la Jirama à la réalisation et à la gestion de points d'eau en milieu urbain.

L'USAID (Hygiene Improvement Project : HIP)

www.hip.watsan.net

Le programme HIP, soutenu par l'USAID, intervient à Madagascar en partenariat avec la plateforme Diorano-Wash sur des actions de promotion des pratiques d'hygiène améliorée, selon une stratégie « à l'échelle ». HIP vise le changement des comportements autour du lavage des mains, de l'utilisation des latrines, et du traitement et stockage sécurisé de l'eau.

La Banque Africaine de Développement (BAD)

www.unicef.org/madagascar

La BAD est impliquée activement à Madagascar, notamment à travers les actions suivantes :

- le Projet d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu Rural (PAEAR), débuté en 2006. Il consiste à réaliser dans 8 régions de Madagascar 1250 forages, dont 1000 équipés de pompes à motricité humaine et 250 de pompes à énergie solaire ;
- le Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural dans le Grand Sud, qui vise la réalisation de 700 forages d'eau équipés de pompe à motricité humaine, de 1050 abreuvoirs et de 5000 latrines au niveau des districts de Ihosy, Iakora, Ivohibe et Betroka.

La BAD gère une enveloppe de la Coopération bilatérale française pour le projet d'appui concernant la mise en place de l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) et mène des études d'inventaire des points d'eau sur les 3 bassins versants du Nord de Madagascar.

L'Union Européenne

www.acords.org ; www.delmdg.ec.europa.eu

L'Union Européenne est l'un des artisans majeurs du programme ACORDS, soutenant la décentralisation en appuyant les communes des ex provinces de Fianarantsoa et Tuléar. De nombreux projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont été soutenus via ce programme.

Par ailleurs l'UE est le principal bailleur à travers sa Facilité eau de plusieurs programmes d'amélioration de l'accès à l'eau dont Agire, Méddea, Pamolea et Rano Tsara.

La coopération japonaise (JICA)

jicamr-ad@jica.go.jp

La coopération japonaise s'est notamment investie dans l'adduction en eau potable de la région d'Ambovombe (Extrême Sud de Madagascar) par le biais de pipe-lines et mène actuellement le Projet Rano Fidio, pour l'amélioration de l'alimentation en eau et assainissement en milieu rural dans la Région Atsimo Andrefana, projet qui met l'accent sur la maîtrise d'ouvrage.

La coopération décentralisée et non gouvernementale

Les acteurs non gouvernementaux étrangers (ONG, collectivités territoriales et leurs groupements, entreprises ou fondations) occupent une place importante dans le développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Madagascar. En particulier, les structures françaises impliquées dans le secteur à Madagascar comprennent plus de 150 associations ou ONG françaises, une douzaine de partenariats de coopération décentralisée, une dizaine d'entreprises et bureaux d'études, et les 6 agences de bassins de la métropole française.

Les actions portées par les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale ont pour trait commun leur dimension locale et s'inscrivent dans la majorité des cas dans la durée. La plupart d'entre elles sont ciblées sur le milieu rural. Les actions menées se caractérisent par ailleurs par leur diversité, en termes d'approche, de technologies employées ou d'ampleur (budgets alloués, aire d'intervention, durées d'exécution).

Par ailleurs l'UE est le principal bailleur à travers sa Facilité eau de plusieurs programmes d'amélioration de l'accès à l'eau dont Agire, Méddea, Pamolea et Rano Tsara.

Les ONGs internationales et étrangères

Des ONG d'envergure internationale mènent des programmes ambitieux à Madagascar (Gret, Protos, Water Aid, Icco, Inter Aide, Enda OI, etc.).

De nombreuses ONG étrangères plus modestes s'impliquent dans des actions répondant à des besoins ou demandes locales spécifiques. Ces actions sont en général menées en partenariat avec des ONG malgaches.

La coopération décentralisée

La coopération décentralisée, consistant en des partenariats entre collectivités locales malgaches et étrangères, peut répondre à l'un des enjeux fondamentaux du secteur Eau et Assainissement en développant les capacités de maîtrise d'ouvrage communale des services d'eau et d'assainissement. Le potentiel de développement de partenariats de coopération décentralisée sur l'eau et l'assainissement reste important. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation organise le suivi des partenariats de coopération décentralisée.

Les ONGs malgaches

Les ONGs ou associations malgaches se présentent généralement comme des partenaires associés aux organisations internationales. Avec leurs expériences de terrain et leur maîtrise de l'environnement social, elles excellent dans la mobilisation communautaire, les animations et sensibilisations, la vulgarisation de nouvelles technologies et les microréalisations. De nombreuses structures associatives peuvent intervenir dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dont quelques-unes sont spécialisées dans le secteur (Fikrifama, Taratra...).

Développer les synergies et les partenariats afin d'améliorer la cohérence globale des actions

Afin d'assurer une cohérence globale des nombreuses initiatives, il est nécessaire :

- que chaque acteur se déclare aux autorités malgaches en charge du secteur afin que ces dernières puissent jouer leur rôle de coordination ;
- de développer les synergies et les partenariats entre les différents acteurs intervenant.

Afin que chacun puisse se renseigner sur les actions déjà en œuvre sur une même zone ou une même thématique, et prendre contact avec les acteurs clefs sur une zone, le CITE et le pS-Eau proposent un annuaire en ligne des acteurs non gouvernementaux intervenant dans le secteur AEPAH à Madagascar ainsi qu'une cartographie des projets réalisés et en cours de réalisation sur le secteur.

En savoir plus

Annuaire des acteurs et cartographie des projets Eau et Assainissement consultables sur www.cite.mg/raneau et www.pseau.org/madagascar

**PARTAGER
LES EXPERIENCES**

4

CITERNE

SO 9001

CAPACITE 1000

partage

Quelle que soit le niveau de leur succès (ou de leur échec), les expériences de chacun sont riches d'enseignement pour guider les actions futures. Afin que chacun puisse partager et profiter des expériences des autres, le réseau Ran'Eau organise des espaces d'échanges autour des questions qui se posent le plus fréquemment lors de la conception et de la mise en œuvre d'un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Madagascar.

Les premières réunions du réseau Ran'Eau ont permis d'identifier un certain nombre de ces questions. Le présent chapitre présente pour chacune d'elles :

- les enjeux et problématiques rencontrés par les acteurs de terrain ;
- les principales expériences conduites à Madagascar ;
- des outils et ressources pour aller plus loin.

Afin d'approfondir les sujets abordés ci-après, le réseau Ran'Eau produira des «**cahiers techniques**» précisant les orientations préconisées par les autorités du secteur à Madagascar et approfondissant les enseignements des expériences du terrain.

Par ailleurs, le réseau Ran'Eau publie des «**fiches actions**» présentant en détail les expériences de certains acteurs non gouvernementaux du secteur (voir le recueil Actions Eau et Assainissement de la coopération décentralisée et non gouvernementale franco-malgache à Madagascar, pS-Eau, CITE, Gret, 2010 et la base de données «**actions**» en ligne sur www.pseau.org/madagascar et www.cite.mg/raneau)

Quelles sont les solutions techniques à moindre coût adaptées aux systèmes d'eau à Madagascar ?

Quels enjeux et problématiques ?

De nombreux acteurs souhaitent obtenir des informations sur les technologies à mettre en œuvre pour la réalisation de systèmes d'eau potable à Madagascar : quelles sont les options techniques les plus adaptées selon les différentes régions de Madagascar ? Quelle gestion impliquent-elles ? Sur quelles filières de maintenance peut-on s'appuyer ? Quels coûts cela engendre-t-il en termes d'investissement et de fonctionnement ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Au-delà des recommandations techniques du Ministère de l'Eau formulées dans le Manuel de Procédures, de nombreuses informations peuvent être obtenues auprès des acteurs ayant mis en œuvre différents types de systèmes d'alimentation en eau potable. Le tableau ci-dessous liste les principales options techniques ayant cours à Madagascar et, pour quelques exemples d'actions réalisées, les échanges possibles.

Les outils et ressources pour aller plus loin

Réseau Pratiques d'Inter Aide : www.interaide.org/pratiques

Les documents de recherche de WaterAid sont disponibles sur : www.wateraid.org

Cartographie thématique des zones favorables aux techniques de captage et d'exhaure à faible coût, Fondation Practica, 2008.

Manuel de procédures pour la mise en place de projets Eau et Assainissement ; Chapitre V : Les différentes options techniques, Ministère de l'Énergie et des Mines.

<p>Adduction d'eau gravitaire par captage d'eau de source, avec réseau de bornes-fontaines et branchements privés</p>	<p>Inter Aide : réalisation de systèmes gravitaires dans les zones de Manakara et Vavatenina. Partage des cahiers des charges utilisés pour la réalisation de ces ouvrages.</p> <p>Gret (programme Méddea) : réalisation de systèmes gravitaires dans 6 bourgs ruraux des régions Vakinankaratra et Atsinanana. Partage des cahiers des charges utilisés.</p> <p>Solidarité Entraide Madagascar : réalisation de 45 adductions gravitaires sur la côte Est.</p> <p>Fikrifama / Protos (projet GIRELPA) : adductions gravitaires sur 6 communes de la plaine de l'Andromba.</p> <p>Grand Lyon : réalisation d'adductions gravitaires en Haute Matsiatra (captage, filtre, réservoir, bornes-fontaines) sous maîtrise d'ouvrage communale.</p> <p>WaterAid : mise en place des systèmes d'adduction gravitaire dans les régions de Vakinankaratra, Analamanga et Menabe.</p>
<p>Adduction d'eau par captage d'eau de surface (barrage), avec traitement, réseau de bornes-fontaines et branchements privés</p>	<p>Hydraulique Sans Frontières : adduction d'eau gravitaire par captage d'eau de rivière, avec traitement de l'eau par filtre lent sur sable, desservant 24 villages à Marotandrano.</p> <p>Amitiés Madagascar Ile-de-France : réhabilitation du barrage de captage, de la station de traitement physique et chimique, et du réseau de distribution d'eau du bourg d'Anjozorobe.</p>
<p>Adduction d'eau par pompage d'eau souterraine, avec réseau de bornes-fontaines et branchements privés</p>	<p>Trans-Mad Développement : forage dans la plaine alluviale de Saint Augustin équipé d'une pompe immergée, alimentée par un groupe électrogène.</p>
<p>Puits fermés ou forages équipés d'une PMH</p>	<p>Bushproof : entreprise malgache spécialisée dans la réalisation de puits et forages à moindre coût, avec des techniques telles que le « well jetting », le forage manuel, la rota boue, etc.</p> <p>Ecoles du Monde : réalisation de puits fermés d'une profondeur d'environ 10 m, équipés de pompes manuelles à corde (« Rope Pump »), dans la région Boeny.</p> <p>Inter Aide : réalisation de puits équipés de pompes manuelles (India Mark II) dans des zones rurales de Manakara et Vavatenina.</p> <p>WaterAid : mise en place de puits et forages équipés de pompe manuelle dans les régions d'Analanjirifo, Vakinankaratra et Menabe.</p>
<p>Puits fermés ou forages équipés de pompage</p>	<p>Ecoles du Monde : réalisation de puits équipés de système de pompage solaire pour la desserte en eau d'écoles dans la région Boeny.</p> <p>Fondation Energie pour le Monde : équipement de points d'eau dotés de système de pompage solaire pour 9 villages du Sud de Madagascar.</p>
<p>Pipe-line et camions-citernes</p>	<p>JICA : réalisation d'un pipe-line et organisation d'approvisionnement de villages en eau potable par camions-citernes depuis les points de distribution, dans le grand Sud.</p>
<p>Captage d'eau de pluie</p>	<p>Gret : réhabilitation d'impluvium dans la Région Androy</p> <p>Hamap : récupération des eaux pluviales pour l'alimentation en eau potable d'une école en Région Menabe.</p>

Quel rôle pour la commune ?

Quels enjeux et problématiques ?

La commune joue un rôle fondamental dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement à Madagascar, et son implication dans les projets peut significativement améliorer la durabilité des ouvrages et services mis en place. Cependant ses moyens restent faibles et ses compétences souvent limitées. Parfois interlocuteur actif et engagé, la commune peut être difficile à impliquer sur certains projets. Comment les actions de coopération décentralisée et non gouvernementale peuvent-elles efficacement appuyer la commune dans son rôle de maître d'ouvrage ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Inter Aide : l'un des enjeux d'Inter Aide dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets d'eau et d'assainissement est de passer d'une approche communautaire à une approche communale, y compris dans les communes rurales enclavées. L'implication forte des communes est recherchée via la réalisation d'appel à manifestation d'intérêt mettant en concurrence plusieurs communes. Les communes retenues sont ensuite accompagnées dans la programmation des ouvrages à réaliser, puis dans leur rôle de suivi et de contrôle de l'exploitation du service d'eau mis en place (création d'un poste d'agent communal).

Gret : afin de s'assurer d'une implication active de la commune dans le projet et dans la gestion future, le programme Méddea a sélectionné les communes bénéficiaires sur la base d'une approche par la demande. Par ailleurs, les communes participent financièrement aux investissements, avec une participation de l'ordre de 5 %. Une commission communale « Eau et Assainissement » mise en place sous l'égide du maire suit et oriente la réalisation d'un plan communal de développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement qui concerne l'ensemble du territoire communal. La sélection de tous les prestataires du programme concernant une commune est faite par une commission d'appel d'offres communale, formée et accompagnée par Méddea. Pendant les travaux tous les décaissements sont ordonnés par la commune. Conformément à la loi les tarifs de vente sont définis par le conseil communal.

Grand Lyon : en région Haute-Matsiatra, le programme AGIRE a développé un appui à 6 communes (3 rurales, 3 urbaines) sous la coordination de la Région. L'appui a concilié le financement d'infrastructures et le renforcement des capacités des communes selon les approches suivantes :

- approche de proximité : un nombre limité de communes ciblées afin d'avoir une approche différenciée en fonction de chacune ;
- approche concrète et progressive : des formations liées à l'avancement des travaux de réalisation des infrastructures ;
- approche inclusive au sein de la commune : les maires sont incités à partager les responsabilités avec l'ensemble des forces vives de la commune, afin d'éviter la concentration du savoir autour d'une seule personne, dans un objectif de pérennité ;
- approche de groupe : les communes travaillent ensemble et partagent leurs expériences.

Afin de responsabiliser au mieux les communes et les asseoir dans leur rôle de maître d'ouvrage, le Grand Lyon a fait le choix de transférer directement aux communes les budgets nécessaires à la réalisation des infrastructures. Les services techniques déconcentrés jouent leur rôle d'accompagnement auprès des communes.

Fikrifama / Protos : l'un des objectifs du projet Girelpa est le passage d'une gestion communautaire à une gestion et un suivi dont la responsabilité est partagée entre la commune et les comités d'eau communautaires. Le projet Girelpa a misé sur la mutualisation des moyens au niveau d'une intercommunalité, l'OPCI de l'Andromba. Un technicien intercommunal (TMMR), rémunéré par les communes, assure le suivi de l'exploitation des systèmes pour le compte des 6 communes de l'OPCI.

Région Picardie : le programme de développement des pôles urbains (PDP) impliquant la Région Diana et la Région Picardie contribue au renforcement des capacités de structures inter-communales, en priorisant leur rôle au niveau de l'aménagement concerté des territoires. Un volet Eau et Assainissement est en cours de développement avec l'intercommunalité d'Ambanja ; il est axé sur le développement de ses capacités de planification dans le secteur.

Les outils et ressources pour aller plus loin

Guide d'appui à la maîtrise d'ouvrage de la commune, programme ACORDS, 2006

La gestion communale de l'eau à Madagascar, synthèse de la rencontre de Sainte-Marie des 19-22 octobre 2008, pS-Eau, TransMad, Sedif, 2009.

L'eau et l'assainissement à Madagascar : enjeux du secteur et rôle de la coopération décentralisée et non gouvernementale, synthèse de la rencontre du 4 mai 2010 à Paris, pS-Eau, Cités Unies France, 2010.

Comment organiser la gestion post-investissement ?

Quels enjeux et problématiques ?

La « gestion communautaire » est la forme de gestion la plus répandue en milieu rural : des comités d'eau gèrent l'argent versé par les usagers pour supporter les charges liées à la maintenance et à la réhabilitation, sans réelle implication des communes. Mais ce type de gestion a montré ses limites en termes de pérennité : dans de nombreux cas, les équipements ne sont plus vraiment entretenus quelques années seulement après leur réalisation et ce en raison de dysfonctionnements des comités d'eau, au non paiement des cotisations, etc. Ce problème est accentué dans les zones où la disponibilité de l'eau en quantité n'est pas un problème.

Le Code de l'Eau impose la délégation de la gestion des services par la commune à des opérateurs privés ou communautaires (« comités d'eau »), malgaches ou étrangers, sous forme de contrats de concession, d'affermage ou de gérance. La régie directe est autorisée à titre exceptionnel. Mais les options décrites par le Code de l'Eau restent globalement méconnues.

Comment organiser une telle gestion du service, et contractualiser la gestion ? Comment intéresser des opérateurs privés à répondre aux appels d'offres pour l'exploitation des systèmes ? Comment assurer un suivi des associations d'usagers ? Comment calculer le coût du service d'eau et fixer son prix ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Gestion déléguée à une communauté

Inter Aide : dans ses actions dans les zones de Manakara et de Vavatenina, Inter Aide préconise la formation d'un agent salarié de la commune chargé du suivi de l'exploitation des systèmes par les comités d'eau. La définition d'un règlement communal de l'eau et d'une politique tarifaire participe à la mise en place d'une gestion viable et durable des systèmes d'eau.

AMIF : la commune d'Anjozorobe, appuyée par l'association Amitiés Madagascar Ile-de-France, a délégué la gestion de son système d'eau à un comité de gestion de l'eau chargé de la perception des cotisations, du suivi et de la maintenance des installations. Dans un objectif de professionnalisation de la gestion, ce comité emploie désormais des salariés rémunérés sur les redevances du service de l'eau.

Protos / Fikrifama : les systèmes gravitaires réalisés sont exploités par des comités d'eau, associatifs, sous la supervision et le contrôle d'un technicien spécialisé travaillant pour le compte de l'organisation intercommunale (OPCI de l'Andromba).

Gestion déléguée au secteur privé

Gret : dans le cadre du programme Méddea, les communes signent des contrats de délégation de gestion avec des opérateurs privés, pour la gestion de systèmes d'eau gravitaire dans des bourgs ruraux. Le premier contrat de délégation a été signé par la commune d'Ambohibary en 2009.

TransMad : l'association TransMad et la commune de Saint Augustin ont étudié les différents modes de gestion possibles pour un système d'eau potable par pompage thermique d'eau souterraine, et ont finalement retenu l'affermage à une entreprise locale disposant d'expérience en eau potable et en gestion de groupes électrogènes.

Humada : l'association Humada est impliquée dans un projet de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable par pompage d'eau souterraine sur la commune de Manombo, au nord de Tuléar. Le projet prévoit une délégation de gestion de type affermage à un opérateur privé.

Les outils et ressources pour aller plus loin

Manuel de procédures pour la mise en place de projets Eau et Assainissement ; Chapitre VII : Les modalités destinées à assurer le fonctionnement et la maintenance des installations », Ministère de l'Energie et des Mines, 2005.
Les modes de gestion de l'eau à Madagascar, actes de la 2e rencontre technique du réseau Ran'Eau (février 2010 à Tamatave), CITE, Gret, pS-Eau, 2010.

Comment intervenir dans le sous-secteur de l'assainissement ?

Quels enjeux et problématiques ?

A Madagascar, les enjeux de l'assainissement sont considérables. Ils incluent :

- la gestion des eaux usées et pluviales : dans les centres urbains, les réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie sont vétustes, sous-dimensionnés et peu entretenus lorsqu'ils existent ; aucune station de traitement des eaux usées n'existe en 2010 ;
- la gestion des excréta : la difficulté principale des projets portant sur l'assainissement non collectif (latrines, blocs-sanitaires, etc.) est liée à la difficulté de faire changer les comportements, notamment en ce qui concerne la défécation en plein air. Par ailleurs, se posent régulièrement les questions du niveau de participation financière des familles à l'investissement initial et de la gestion de l'ouvrage (entretien, vidange). Enfin, d'une manière générale mais avec un enjeu encore plus fort en milieu urbain, la question de la vidange des fosses et surtout du traitement, voire de la valorisation des boues, est encore trop rarement abordée.

Quelles technologies choisir pour quel contexte ? Comment prendre en compte l'ensemble de la « chaîne » de l'assainissement, et notamment les maillons vidange et traitement ? Comment financer les ouvrages assainissement ? Comment faire en sorte que les populations utilisent les équipements réalisés ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Des approches émergentes en milieu rural

Frères Saint-Gabriel : mise en place d'un sanimarché à Toamasina

L'ONG Frères Saint-Gabriel a mis en place un sanimarché à Toamasina visant à diffuser les équipements sanitaires. Le sanimarché est un lieu de construction, de vente et d'exposition de latrines hygiéniques pour les ménages n'ayant pas de latrines. Des animations sont organisées dans les quartiers auprès de chaque ménage pour créer une demande en latrines.



Association Miarintsoa : ATPC dans le Vakinankaratra

Dans la région du Vakinankaratra, l'association Miarintsoa a mené des actions de développement de l'assainissement expérimentant l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés). Cette approche suscite la prise de conscience d'une population rurale pour atteindre la fin de la défécation à l'air libre (FDAL) sans appui financier extérieur.

Inter Aide, Agence de l'eau Seine-Normandie : adaptation de la méthode « PHAST » pour des animations autour des latrines

A Vavatenina et Fénérive, sur financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Inter Aide a adapté la méthode d'animation PHAST (Participatory Hygiene and Sanitation Transformation) promue par l'OMS. Cette méthode d'approche participative consiste à identifier, avec les populations locales, les problèmes d'hygiène et d'assainissement auxquels elles sont confrontées.

Sanimarché de Toamasina (© Frères Saint Gabriel)

En milieu urbain

ONG Famonjena : réseau à faible diamètre : L'ONG Famonjena a réalisé dans un quartier d'Antananarivo un réseau de collecte des eaux usées à faible diamètre, suivi d'un système de traitement par rhyzofiltration. Des équipements de type « Cabiwash » (cabine en briques avec siège à la turque et dalle) ont été préconisés.

Enda OI : construction de latrines en milieu urbain via un processus d'épargne et de crédit
Enda Océan Indien accompagne les familles des quartiers d'Antananarivo pour l'amélioration de leur logement, en particulier la construction de latrines familiales et communautaires via un processus d'épargne et de crédit.

Ircod / CG Bas-Rhin : urbanisme et assainissement : La coopération entre le département du Bas-Rhin et la ville de Mahajanga vise à l'aménagement d'un quartier, le vallon Metzinger, avec des enjeux sanitaires liés à la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Oxaurus – AREED : mise en place d'une filière de compostage des boues de vidange
A Ampanefena, un système de latrines publiques sur fosses septiques a été créé. Ensuite, a été mise en place une filière de collecte générale et de traitement des effluents et de séchage des boues. Après séchage, les boues sont emmenées manuellement vers un local de compostage. Le compost produit doit permettre d'améliorer le rendement des cultures maraîchères.

Guide d'appui à la maîtrise d'ouvrage Les outils et ressources pour aller plus loin

Etude sur les technologies à faible coût d'assainissement et leur appropriation à Madagascar, Fondation Practica, à paraître.

L'assainissement à Madagascar : cahier technique à l'attention des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale intervenant à Madagascar, CITE, Gret, pS-Eau, à paraître.

L'assainissement à Madagascar, actes de la 3e rencontre technique du réseau Ran'Eau (avril 2010 à Mahajanga), pS-Eau, Gret, CITE, 2010.

Etude de faisabilité socio-économique pour l'amélioration de l'assainissement dans les quartiers défavorisés de l'agglomération d'Antananarivo, Gret, Enda OI, 2010.

Assainissement : le défi – L'impact du manque d'assainissement et d'hygiène à Madagascar, Ministère de l'Energie et des Mines, WaterAid, WSCC, UNICEF, OMS, 2002.

Livret des options de latrines à moindre coût, Water Aid.

Comment sensibiliser au changement de comportement ?

Quels enjeux et problématiques ?

Afin de maximiser son impact sur le plan sanitaire et de pérenniser les services développés, il est nécessaire que tout projet d'accès à l'eau et à l'assainissement comporte des actions permettant l'adoption par les usagers de pratiques adaptées. Ces pratiques peuvent être liées à l'hygiène (lavage des mains, utilisation des latrines), au paiement de l'eau ou à la bonne utilisation des points d'eau.

Les actions d'information – éducation – communication (IEC) ou de sensibilisation au changement de comportement doivent ainsi occuper une place prépondérante dans tout projet d'accès à l'eau et à l'assainissement. Mais les changements de comportement ne peuvent être pérennes que si chaque individu reçoit toujours le même message où qu'il soit. Aussi l'adoption d'une stratégie commune pour le changement de comportement a-t-elle été jugée nécessaire, et sa mise en œuvre est l'une des activités principales de l'initiative Diorano-WASH.

Quelles cibles viser pour la sensibilisation ? Quels moyens de communication à privilégier ? Quels supports peuvent être partagés ? Comment mesurer l'impact des actions de sensibilisation ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Initiative Diorano-WASH : soutenue, entre autres, par Water Aid, l'USAID et l'Unicef, l'initiative Diorano-WASH est née du constat que l'adduction d'eau potable prise isolément n'apporte qu'une réduction relativement limitée de la maladie liée à l'eau alors que sa combinaison aux services d'assainissement et d'hygiène pourrait, selon les statistiques, avoir un impact très significatif sur cette réduction.

Diorano-WASH encourage les activités de promotion des pratiques d'hygiène des populations malgaches selon trois messages clés :

- le lavage des mains avec du savon ;
- l'utilisation effective de latrines hygiéniques ;
- la préservation de la potabilité de l'eau du point de puisage jusqu'à la consommation.

Pour la diffusion des messages WASH, des structures locales sont mises en place avec le soutien de Diorano-WASH : Comités WASH au niveau de communes ou régions, Ecoles amies de WASH, Centres de Santé de Base amis de WASH.

WaterAid : afin de favoriser le changement de comportement et l'appropriation des ouvrages par les usagers, WaterAid fait la promotion des approches par la demande. La priorité est accordée à la formalisation des Organisations Communautaires de Base et à l'implication des autorités locales dans les projets, le fonctionnement et la maintenance des services. WaterAid travaille avec des groupes de parties prenantes reconnues, dont les volontaires du quartier, les associations de mères, les chefs traditionnels, et les sages-femmes. Les comités locaux de développement et ceux de Diorano-WASH sont mis au premier plan pour assurer la durabilité et maximiser l'impact.



Transmad : à Saint Augustin, des affiches, affichettes, banderoles et bandes dessinées illustrant le circuit de l'argent de l'eau ont été utilisées pour sensibiliser la population à la nécessité du paiement des redevances pour le service d'eau potable. Le porte-à-porte effectué pour la promotion des branchements privés a permis aux animateurs de répondre à toutes les questions concernant le projet (prix de l'eau, fonctionnement des bornes fontaines, gestionnaire...).

Les outils et ressources pour aller plus loin

Manuel de procédures pour la mise en place de projets Eau et Assainissement ; Chapitre VIII : Les normes en matière d'hygiène et d'environnement et les modalités pour la sensibilisation des communautés aux problèmes environnementaux et d'hygiène liée à l'eau, Ministère de l'Energie et des Mines, 2005.

Guide illustré WASH pour les agents de développement - Petites Actions Faisables et Importantes, Ministère de la santé et du planning familial, 2009.

Comment mobiliser le secteur privé ?

Quels enjeux et problématiques ?

Les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ne peuvent être réalisés sans la participation du secteur privé, que ce soit pour la réalisation d'études, l'exécution de travaux, la fourniture de matériaux ou l'exploitation des services. Les acteurs privés du secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar ne sont pas toujours bien connus des porteurs de projets qui peinent parfois à trouver les bonnes compétences ou services localement.

Comment promouvoir les filières locales ? Comment structurer une filière ? Comment entrer en contact avec des opérateurs privés répondant aux cahiers des charges ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Initiative Diorano-WASH : Gret : l'appui à des opérateurs locaux et la recherche d'une viabilité économique des actions entreprises est au centre de la démarche Méddea. Une série d'activités d'ingénierie est confiée, moyennant des appels d'offres pilotés au niveau communal, à des bureaux d'études préalablement formés par le programme. Il s'agit de la réalisation des plans communaux de développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement et des prestations de suivi et contrôle de chantier. Dans les bourgs ruraux où des études socio-économiques ont démontré la rentabilité d'un investissement privé à des tarifs acceptables pour les habitants, le programme accompagne les communes dans la recherche d'investisseurs-gestionnaires qui s'engagent à cofinancer, concevoir, construire et gérer des réseaux d'eau. Ils signent des contrats de délégation de service avec les communes et investissent à concurrence de 30 % des coûts d'investissement. Dans le domaine de l'assainissement aussi Méddea recherche l'investissement privé. Ainsi à Antsirabe un futur gérant de diotontolo (site d'exposition-vente d'équipements sanitaires) a été choisi par appel d'offres et fournira des services d'assainissement dans les communes Méddea ; une prime à la performance fournie par le programme permet de dynamiser son entreprise, un appui en marketing social lui permet de placer son offre sur un marché de l'assainissement encore embryonnaire.

Ecoles du Monde : les actions conduites par Ecoles du Monde en régions Boeny et Sofia ont fait émerger des besoins d'expertise et de technicité qui n'existaient pas localement. Ecoles du Monde a alors formé des personnels et appuyé la constitution d'une entreprise, Eau et Hygiène pour Tous, devenue prestataire de l'ONG.

1001 fontaines – Frères Saint Gabriel : l'association 1001 fontaines en partenariat avec l'ONG Frères Saint Gabriel développe des actions dans les environs de Tamatave et Vavatenina visant à satisfaire les besoins en eau potable via de petites installations de traitement d'eau par ultra-violet. Ces dispositifs s'appuient sur l'entreprenariat.

Les outils et ressources pour aller plus loin

Prendre contact avec une entreprise malgache :

- des listes d'entreprises et bureaux d'études œuvrant dans le secteur APEAH peuvent être obtenues auprès des Directions Interrégionales de l'Eau, du CNEAGR et du réseau Ran'Eau ;
- l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public d'Antananarivo (AGETIPA), à Antananarivo, dispose aussi d'une liste des entreprises de travaux.

Stratégie de développement du secteur privé dans le domaine de l'eau potable de l'assainissement et de l'hygiène, Ministère de l'Eau, à paraître.

Comment développer la gestion intégrée des ressources en eau ?

Quels enjeux et problématiques ?

Si Madagascar dispose d'un potentiel important au niveau des ressources en eau, les questions de la qualité des eaux et de la répartition de ses différents usages se posent fréquemment.

La dégradation de la qualité des ressources est liée à des facteurs environnementaux d'origine naturelle (érosion), indirectement provoqués par l'homme (déforestation, mauvaise gestion dans l'aménagement de l'espace) ou suite à des actions directes de l'homme sur la nature (pollution, notamment due à l'absence d'assainissement). Par ailleurs, les conflits liés aux différents usages d'une ressource en eau (irrigation, eau potable, usage industriel...) sont fréquents, et la majorité des projets de réalisation de captages pour l'eau potable y sont confrontés.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau préconisée vise à la préservation de la qualité de l'eau et à l'utilisation rationnelle des ressources à travers une gestion participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés et une coordination des différents sous-secteurs (approvisionnement en eau potable, assainissement, irrigation, maintien des écosystèmes, ...).

A l'échelle des projets d'accès à l'eau potable, comment gérer les conflits d'usage qui peuvent être engendrés ? Comment mettre en pratique la gestion intégrée des ressources en eau sur le terrain à Madagascar ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse - Grand Lyon : le programme AGIRE accompagne la Ville de Fianarantsoa pour anticiper les crises de pénurie d'eau par une meilleure connaissance de la ressource, une gestion partagée (démarche de Gestion intégrée de la Ressource en eau) et une surveillance des niveaux pluviométriques et limnimétriques du principal barrage d'alimentation. Pour cela, des outils de mesure et d'interprétation ont été mis en place, des personnes ont été mobilisées et formées pour assurer ce suivi, aujourd'hui repris de façon autonome par la JIRAMA. Un périmètre de protection a été proposé. Actuellement les autorités malgaches ont repris la démarche et organisent une enquête publique.

Protos / Fikrifama : le projet Girelpa œuvre à la mise en place d'un dispositif de collecte d'informations sur les adductions d'eau et à l'élaboration participative d'un Plan de Gestion sectoriel sur la vallée de l'Andromba.

Les outils et ressources pour aller plus loin

Les ressources en eau à Madagascar, Office National de l'Environnement :
<http://www.refer.mg/cop/nature/fr/reem/reem0101.htm>

**MONTER ET FINANCER
UN PROJET**

5

projet

Appui à la conception et au montage des projets

Animateurs du réseau Ran'Eau, l'ONG malgache CITE et l'association française pS-Eau proposent un service d'accompagnement aux acteurs non-gouvernementaux dans la conception, le montage et la mise en œuvre de projets Eau et Assainissement à Madagascar.

Cet accompagnement se traduit par un service d'accueil au sein du CITE et de ses 13 antennes locales réparties sur le territoire malgache, par la mise à disposition d'informations sur le secteur (acteurs, projets, documentation) et par un appui-conseil méthodologique et technique.

En savoir plus

Vous montez un projet d'approvisionnement en eau potable, avez-vous pensé à... ?, pS-Eau, 1997.
Guide de la coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement, pS-Eau, 2009.
CITE / réseau Ran'Eau : www.cite.mg/raneau ; rano@cite.mg
Outils et méthodes pour concevoir un projet : www.pseau.org/cdng-outils

Les partenaires en France

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales françaises peuvent financer des actions, qu'il s'agisse des projets qu'elles mènent elles-mêmes dans le cadre de leurs actions de coopération décentralisée, ou de projets initiés par des acteurs locaux (présents ou non sur leur territoire) engagés dans la solidarité internationale.

Les financements peuvent provenir :

- soit du budget général de la collectivité, conformément à la loi de 1992 encadrant la coopération décentralisée ;
- soit du budget eau et/ou du budget assainissement, mobilisable dans la limite de 1 % de son montant, conformément à la loi de 2005 dite « loi Oudin-Santini ».

En 2009, près d'une cinquantaine de collectivités territoriales ou intercommunalités françaises ont financé des actions à Madagascar dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les agences de l'eau

Les agences de l'eau sont des établissements publics chargés d'initier, à l'échelle de leur bassin versant, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre leur pollution et la protection des milieux aquatiques. La loi « Oudin-Santini » les autorise à consacrer jusqu'à 1 % de leurs interventions financières à l'international. Elles peuvent ainsi promouvoir des échanges techniques et institutionnels et apporter leur soutien à des opérations de solidarité présentées par des ONG ou des collectivités locales de leur bassin respectif.

Les 6 agences de l'eau françaises interviennent sur le territoire malgache.

Les fondations d'entreprises

Certaines fondations d'entreprises françaises financent des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement à Madagascar.

Le MAEE propose régulièrement des appels à projets en soutien ouverts aux collectivités territoriales françaises menant des partenariats de coopération décentralisée. De nombreux projets menés avec des collectivités locales malgaches ont ainsi été soutenus.

L'Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD peut, sous certaines conditions, soutenir des projets Eau et Assainissement à Madagascar portés par des ONGs françaises.

Les partenaires financiers à Madagascar

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Via le Fonds Social de Développement (FSD), le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Madagascar soutient certains projets portés par des ONG malgaches portant sur le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le SCAC est aussi une ressource en soutien aux coopérations décentralisées entre collectivités françaises et malgaches.

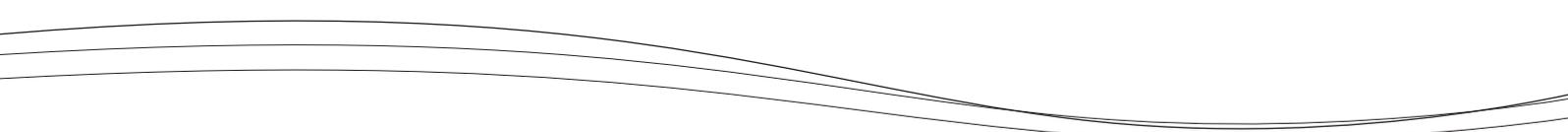
Les outils et ressources pour aller plus loin

AFD à Antananarivo : afdantananarivo@afd.fr

SCAC à Antananarivo : www.ambafrance-mada.org

Les financements français de la coopération décentralisée et non gouvernementale pour l'eau et l'assainissement : www.pseau.org/cdng/financement





Imprimé à Antananarivo, Madagascar par l'imprimerie ECOPRIM pour le compte des éditions du CITE

CITE Ambatonakanga,
DLE : R83/12/10

Le CITE, ONG malagasy, est un organisme d'information et d'appui aux opérateurs économiques (artisans, agriculteurs, micro-entrepreneurs, PME) et collectivités territoriales (régions, communes). Il dispose d'un siège à Antananarivo et décentralise ses activités grâce à un réseau de 13 antennes localisées dans tout Madagascar.

Le CITE propose un ensemble intégré de services (information, édition, formation, appui-conseil, animation) dans les secteurs prioritaires de l'économie malgache, notamment l'agro alimentaire, l'artisanat, l'agriculture et l'élevage, les technologies de l'information et le tourisme rural.

Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar

Guide pratique pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar

À Madagascar, l'accès à l'eau et à l'assainissement demeure l'un des défis majeurs pour le développement du pays. Parmi les acteurs engagés dans ce défi figurent de plus en plus des entités non gouvernementales : ONG, associations, collectivités locales, entreprises et fondations... Ces acteurs jouent un rôle prépondérant dans le développement du secteur. Cependant, la plupart des actions de coopération non gouvernementale se côtoient sans vraiment se connaître et les porteurs de projets rencontrent des difficultés à réunir les informations utiles à la réalisation de leur projet.

Partant de constat, le réseau Ran'Eau recense les acteurs et actions non gouvernementales du secteur, organise des temps de rencontres et d'échanges, met à disposition de l'Information et propose un appui aux porteurs de projet.

Le guide Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar s'inscrit dans cette démarche. S'adressant aux ONG, collectivités territoriales ou autres acteurs non gouvernementaux, engagés ou désireux de s'engager sur des actions Eau et Assainissement à Madagascar, il synthétise les informations utiles et à prendre en compte afin de concevoir un projet de qualité, propose des ressources pour aller plus loin et invite à s'inspirer des expériences déjà menées.

Le guide apporte des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins prioritaires ?
- Quel est le cadre législatif et institutionnel à respecter pour intervenir ?
- Comment insérer son action au sein des actions et programmes préexistants ?
- Quelles sont les expériences dont on peut s'inspirer ?
- Quelles ressources peut-on mobiliser pour monter et financer un projet ?

Réseau Ran'Eau

Animation :

CITE
www.cite.mg/raneau
lea@cite.mg

pS-Eau
www.pseau.org/madagascar
dussaux@pseau.org



Avec le soutien de :



GRANDLYON

